

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - HIVER 2025-2026

OBJECTIFS DU GROUPE SOFIVAL

- **Réduire de 50% les émissions GES** (scope 1 & 2) d'ici horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2023.
- **Achat d'électricité produite à 100% par des énergies renouvelables** dès le 01/01/2025 pour tous les domaines skiables du groupe.

Résultats Hiver 2024-25 :

- Augmentation de **+ 1% de consommation électrique** (hors neige) par rapport à l'hiver 2022. **Objectif non atteint** : cette hausse est liée aux 2 nouveaux télésièges Dahu et Chardonnet.
- Diminution de **- 30% de la consommation électrique des bâtiments** par rapport à 2022. Diminution de **- 3.7% de la consommation en gazole non routier** (GNR) par rapport à l'hiver 2025 mais augmentation de + 3.9% par rapport à 2023.

Objectifs Hiver 2025-26 :

- Diminution de **- 10% de la consommation électrique** par rapport à l'hiver 2025 (hors neige).
- **Stabilisation de la consommation de HVO** par rapport à la consommation de GNR de l'hiver 2025.

ACTIONS DU DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE

Le Domaine Skiable de La Rosière a désigné deux référents « sobriété énergétique » qui sont en charge de l'animation, du conseil et du contrôle des mesures décidées, Anne-Sophie MARGUERITTE et Yoann EYBOULET.

Au niveau de l'exploitation :

- **Passage au HVO** de tous les véhicules à moteur Diesel/GNR (routier et non routier) du Domaine Skiable et du Golf, **dès l'hiver 2025-26**.
- **Mise à l'arrêt des remontées mécaniques redondantes en dehors des périodes de forte fréquentation** (téléskis en doublon, télési Poletta, etc.).
- **Deux horaires de fermeture des remontées mécaniques** en fonction de la période de la saison (adaptés à la fréquentation du domaine) : un horaire spécifique pour le début de saison (jusqu'au dernier vendredi de janvier) et un autre horaire pour la fin de saison.
- Les pistes noires Freeride Mont-Valaisan, Marcassin et Ecludets ne sont pas damées.
- **Les pistes suivantes restent non damées les matins de chute de neige** : Chevreuil, Traversette, Chamois, Elan et Blanchot. De plus, leur fréquence de damage est adaptée selon l'état de la neige.
- **Optimisation de la production de neige de culture** en fonction des conditions nivo-météo, adaptées aux hauteurs de neige et leur évolution, mesurées grâce au logiciel SNOWsat dont tous les engins de damage sont équipés
- Finalisation du **déploiement de sous-compteurs permettant le suivi et la mesure en temps réel des consommations énergétiques**, afin de les analyser et les piloter.
- **Formation de 100% des conducteurs de téléportés à l'éco-conduite** : adapter la vitesse des télésièges à la fréquentation.
- **Formation de 100% des dameurs à l'éco-conduite** et mise en place de challenges et d'objectifs au sein du service.

Dans les bâtiments :

- **Installation de panneaux solaires** au garage de la forêt.
Réalisé en octobre 2025 – Budget 33k€
- **Mise en place de 100% des radiateurs à inertie**, dotés de fonctions comme la programmation horaire et capables de se couper s'ils détectent une fenêtre ouverte.
- **Adapter la température du chauffage des bâtiments et des chalets selon l'occupation :**
 - 19°C maximum pour les pièces occupées,
 - 16°C maximum hors période d'occupation,
 - 8°C maximum si les lieux sont inoccupés plus de deux jours.

Baisser la température de 1°C permet une réduction de 7% de la consommation d'énergie.
- S'assurer de **la bonne fermeture des locaux chauffés**.
- **Adapter la période de chauffe** à la température extérieure.
- **Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :** lorsque la lumière est suffisante en journée et lorsque l'on quitte son poste, à tout moment et en fin de journée.

Concernant les déplacements :

- Renoncement à l'achat de véhicules thermiques (hors pick-up).
- **Achat d'un véhicule 9 places électrique pour les trajets domicile-travail du personnel.**
Réalisé en été 2025 – Budget 46k€
- Achat d'un **véhicule électrique**.
Réalisé en été 2025 – Budget 33k€
- Achat de **5 vélos électriques** pour les déplacements professionnels de proximité ainsi que pour les déplacements domicile-travail des salariés qui le souhaitent (total de 8 VTT électriques disponibles).
Réalisé en été 2025 – Budget 14k€
- Achat d'une **motoneige électrique** dès l'hiver 2025-26
- **Encourager les mobilités douces :**

- Utilisation de la navette des hameaux : adapter les horaires de travail lorsque cela est possible pour que les salariés puissent prendre la navette.
- Privilégier le covoiturage : offre BLABLADAILY mise en place par le département et la CCHT pour encourager le covoiturage.
- **La vitesse lors des déplacements avec un véhicule professionnel doit être limitée** à 110km/h sur autoroute et 100km/h au lieu de 110km/h sur voie rapide.
- Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en CO₂ pour les déplacements professionnels :
 - **Pas d'avion** pour les trajets vers la France.
 - **Privilégier le train** pour les trajets en Europe.
 - **Recours à la visioconférence**, aux formations à distance et aux événements hybrides pour limiter les déplacements.

Au sujet des achats :

- **Développer des clauses RSE dans nos contrats avec toutes les parties prenantes :** proposer à nos fournisseurs, sous-traitants, clients des plans d'actions de sobriété énergétique via la contractualisation de clauses spécifiques.
- **Sensibiliser les acheteurs** en interne à l'importance de privilégier des fournisseurs responsables.

Côté numérique :

- **Les écrans d'information (pistes, billetterie...) sont éteints en dehors des heures d'ouverture.**
- **Sensibiliser le personnel à la sobriété numérique :** éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, privilégier la recharge des appareils électriques en heures creuses.
- **Optimiser les usages numériques pour limiter la consommation des appareils et des serveurs :** privilégier l'audio à la vidéo lors des visio, l'archivage des messageries, la libération de l'espace sur les serveurs, dark mode, etc.

PROJETS EN COURS ET À VENIR

Côté **Domaine Skiable** :

- Mise en place d'un guide de bonnes pratiques numériques. (2026)
- Mise en place d'un outil de suivi de formation à l'éco-conduite des RM. (Hiver 2027)
- Achat d'un second véhicule 9 places électrique. (2026 ou 2027)
- Rénovation des bâtiments pour améliorer la performance énergétique (isolation, menuiserie...)
- Remplacement de certains chalets de RM. (2026)
- Elaboration d'un plan d'action visant à proposer des solutions de mobilité adaptées aux salariés, suite à une enquête sur leurs habitudes, contraintes et besoins. (2026)

Côté **PARADiS** et **Golf de La Rosière** :

- Achat d'un véhicule électrique.
- Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique dans le garage de l'établissement.
- Diagnostic de la consommation énergétique du bâtiment (électricité et granulés de bois).